

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix décembre à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 décembre 2009.

Présents : Mrs	P.-H. THEVENOZ	R. BARON	V. CAYRON
H. DE MONCEAU	L. HERNICOT	F. MEGEVAND	Y. PERU
G. REIX	G. SOCQUET	R. VICAT	

Mmes	D. BONNEFOY	N. BOUSSION	I. FILOCHE
A.-P. GEISER	B. GEORGE	A. GOSTELI	G. JAMMERS
F. UJHAZI			

Absent(s) : G. DURET HUWARTS

Absent(s) excusé(s) :

C. BEROUJON qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY
S. MASSON qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ
J. RIVIERE qui a donné pouvoir à F. UJHAZI

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (12.11.2009) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

A.P.D. – Espace omnisports du Salève

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du dossier. L'avant-projet définitif (A.P.D.) présenté par le cabinet « Architectures Guyard » et son équipe d'ingénierie a un coût supérieur au coût d'objectif fixé avant le concours d'architectes par les 2 maîtres d'ouvrage.

L'A.P.D. est donc à ce jour refusé par les deux collectivités.

Il est demandé à l'architecte par l'intermédiaire de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Schut-Nachon, de revoir son projet sans en modifier l'aspect et le contenu de façon à rentrer dans le coût d'objectif fixé à 5 548 830 € H.T.

Après avoir délibéré sur les aspects administratifs du dossier, le Conseil municipal confirme la décision des 2 maîtres d'ouvrage de refuser l'A.P.D. en l'état actuel.

.../...

Contournement du centre bourg jonction Est
Contrat de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 4 septembre 2008, le Conseil municipal avait retenu, après consultation préalable sur références et moyens conformément à la loi MOP du 12.07.1985 modifiée et au Code des marchés publics, la Sarl Profils Etudes pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre des travaux visés en titre.

Monsieur le Maire présente à cet effet le marché de maîtrise d'oeuvre entre la commune, maître d'ouvrage, et la Sarl Profils Etudes domiciliée à Annecy. Ce contrat fixe les conditions d'intervention et de rémunération du maître d'oeuvre comme suit :

- coût prévisionnel des travaux H.T. :	500 000,00 €
- taux de rémunération :	5,20 %
- forfait provisoire de rémunération H.T. du maître d'oeuvre :	26 000,00 €
- TVA :	5 096,00 €
- rémunération T.T.C. :	31 096,00 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE le marché de maîtrise d'oeuvre entre la commune et la Sarl Profils Études pour l'opération visée en titre ;
- CONFIRME Monsieur le Maire comme personne responsable du marché et lui donne tout pouvoir pour signer le marché.

URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande d'autorisation au titre des installations classées
formulée par les laboratoires Pierre Fabre de Saint-Julien-en-Genevois

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une enquête publique a été prescrite par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 14 novembre 2009 au 14 décembre 2009 inclus, en mairie de Saint-Julien-en-Genevois, sur la demande d'autorisation au titre des installations classées, présentée par les laboratoires Pierre Fabre S.A.S. en vue de la poursuite, au titre de la régularisation de la situation administrative, de l'exploitation d'installations classées au sein de son établissement et de la mise en service d'une nouvelle unité de production située Z.A.C. du Puy Saint-Martin – 5, avenue Napoléon III à Saint-Julien-en-Genevois.

Le site de Saint-Julien-en-Genevois a comme activités principales la fabrication de médicaments et la recherche. L'institut possède dans ses locaux et dans le cadre de ses activités des produits et molécules dangereuses et radioactives. De ce fait une enquête au titre des installations classées est nécessaire.

L'étude d'impact réalisée traite l'ensemble des questions relatives à l'environnement naturel et humain, les effets et impact sur le voisinage, la question du bruit, des déchets, du transport, des rejets et de l'évaluation de l'exposition aux dispersions toxiques.

Le territoire de notre commune étant concerné par le périmètre d'affichage, un avis d'enquête a été affiché à la porte de la mairie et un dossier mis à la disposition du public.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève est amené à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- ÉMET un avis favorable sur la demande présentée au titre des installations classées par le laboratoire de recherches Pierre Fabre S.A.S.

FINANCES

Tarifs communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des tarifs publics communaux en vigueur et la proposition de la commission municipale chargée des Finances visant à augmenter certains tarifs dont l'actualisation est très ancienne.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré sur la proposition de la commission Finances :

- ADOPTE la grille des tarifs proposés ci-dessous ;
- CHARGE le Maire de l'application de cette décision qui sera effective au 1^{er} janvier 2010.

ELEMENTS	Unité	Date de la dernière fixation des prix	Prix actuel en €	Tarifs au 01/01/2010 sur proposition de la commission Finances
Eau potable				
Surtaxe communale	m3	2008	0,22 €	0,22 €
Salle de la cantine				
	Associations collongeoises	2006	Gratuit	Gratuit
	Collongeois	2006	260 €	260 €
	Réunions collongeois	2006	50 €	60 €
	Extérieurs	2006	450 €	450 €
	Réunions extérieurs	2006	80 €	90 €
	Caution	2006	200 €	200 €
Salle Marius Jolivet				
	Réunions associations collongeoises	2006	Gratuit	Gratuit
	Réunions	2006	50 €	60 €
Expositions				
	Du lundi au vendredi par jour	2006	10 €	10 €
	Du lundi au dimanche semaine complète	2006	50 €	50 €
	Week-end	2006	30 €	30 €
	Caution	2006	50 €	100 €
Mobilier (tables et bancs)				
	Caution	2001	8 € par table et par banc	10 €
Photocopies				

	A 4	2009	0,15 €	0,15 €
	A 4 couleur	2009	0,20 €	0,20 €
	A 3	2009	0,30 €	0,30 €
	A 3 couleur	2009	0,40 €	0,40 €
Cimetière				
	Vacations funéraires	2009	20 €	20 €
	Concession cimetière	2006	220 €	250 €
	Concession colombarium	2006	330 €	370 €
Bibliothèque (cotisation annuelle)				
	Adultes collonges	2002	7 €	8 €
	Adultes extérieurs	2002	8 €	9 €
	Enfants et étudiants	2002	3 €	4 €
	Retraités	2002	5 €	6 €
	Abonnements (3mois)	2002	7 €	8 €
	Amende / livres / semaine	2002	0,30 €	0,50 €
Marché				
	Forfait 3 ml	2001	6 €	7 €
	MI supplémentaire	2001	2 €	2,50 €
Foire				
	Rues réservation avant 31/07 de l'année / ml	2009	15 €	15 €
	Mois suivants / ml	2009	20 €	20 €
	Jours de manifestation / ml	2009	25 €	25 €
Salon vins et produits du terroir				
	Stand	2009	400 €	400 €
	Stand angle	2009	450 €	450 €
Place du marché				
	Cirques, théâtre, guignol / ml	2009	4 €	4 €
	Camions vente mensuels / ml	2009	4 €	4 €
Chapiteaux				
	1 Elément	2001	150 €	150 €
	2 Eléments	2001	300 €	300 €
	Caution	2001	300 €	300 €

Ouverture de crédits

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits sur certains articles budgétaires de l'exercice 2009.

Compte tenu des recettes nouvelles, il propose les écritures suivantes :

Articles	Recettes	Dépenses
Investissement		
1314 Subvention investissement communes	5 100	
2135 Installation aménagement		2 000
21316 Cimetière		3 100

Sous-Total	5 100	5 100
Fonctionnement		
70311 Concessions cimetière	660	
70632 Centre de loisirs	32 000	
7067 Redevance périscolaire	6 500	
7336 Droits de place	40 000	
7311 Contributions directes	4 000	
752 Revenus immeubles	3 000	
7478 Fonds genevois	20 000	
758 Produits gestion courante chèques déjeuners	3 000	
60628 Fournitures non stockées pharmacie		5 000
6068 Autres matériels et fournitures		7 000
611 Prestation de services		30 000
6156 Maintenance		3 000
6182 Documentation générale		1 000
6251 Voyages déplacements		1 500
6262 Télécommunication		5 000
63512 Taxes foncières		500
6218 Personnel extérieur		34 322
6453 Cotisation caisse retraite		12 000
6336 Cotisation CNFPT et CDG 74		300
6451 URSSAF		6 000
6454 ASSEDIC		100
6475 Médecine du travail		50
6531 Indemnités élus		600
7391173 Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP		2 788
Sous-total	109 160	109 160
Total	114 260	114 260

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE les ouvertures de crédits ci-dessus.

Subvention Foyer de ski de fond du Salève

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention formulée par le foyer de ski de fond du Salève pour équilibrer ses frais de fonctionnement.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'allouer au foyer de ski de fond du Salève une subvention de 650 euros sur l'exercice 2009 ;
- CONSTATE que les crédits ouverts au compte 6574 (somme à valoir) sont suffisants.

DIVERS

Extension école maternelle – Dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'agrandir l'école maternelle Charles Perrault en raison de l'ouverture de la 4^{ème} classe décidée par l'inspection d'académie au 1^{er} septembre 2009. Il rappelle que la 4^{ème} classe a été installée provisoirement dans les locaux de l'école élémentaire.

Un projet a été étudié par le cabinet DMA Architectures et un permis de construire doit être déposé.

.../...

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à déposer la demande de permis de construire de l'extension de l'école maternelle Charles Perrault au nom de la commune.

Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les marchés à procédure adaptée (MAPA) suivants ont été passés depuis le 12 novembre 2009 :

Désignation MAPA	Nb d'entreprises consultées	Nb d'offres reçues	Entreprise titulaire	Montant du marché en euros TTC
Achat photocopieur	2	2	UGAP	1 536,61
Modification canalisations vers réservoir eau potable camping	7	7	BESSON TRAVAUX PUBLICS	10 914,34
Sel de déneigement – marché à bons de commande	5	2	ROCK S.A.S.	82, 28 / tonne
Mission repérage plomb / amiante – maison chemin de Corbaz	4	3	QUALICONSULT IMMOBILIER	717,6